

LETTRE

**D'INFORMATION**

N°1 - Septembre 2024



# Projet agrivoltaïque de Rau

## À MONTANS

### Le mot des porteurs de projet

Bonjour à toutes et à tous,

L'équipe de Verso Energy est heureuse de vous présenter le projet agrivoltaïque de Rau sur la commune de Montans. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec les agriculteurs et les élus pour offrir au territoire un projet cohérent et positif pour tous.

Nous vous donnons rendez-vous les **16 octobre et 13 novembre** pour vous présenter ce projet en détail. Lors du premier forum, nous vous inviterons à participer pour **discuter du projet et de ses enjeux** ainsi que des différentes mesures déjà prises pour réduire l'impact de celui-ci. Nous aborderons également les **différentes mesures d'accompagnement possibles**. Le second forum en novembre sera l'occasion de concrétiser ces échanges. Nous clôturerons ces forums par **des moments conviviaux**.

Nous espérons vous voir nombreux. En attendant, nous vous laissons **découvrir les premiers éléments du projet !**

À très bientôt,

L'équipe de Verso Energy



**Alexandre DUPUIS**

Responsable Territorial  
Agricole Occitanie



**Guillaume TEULIERES**

Responsable Développement  
Sud-Ouest



**Dimitri GOLZIO**

Ingénieur Développement



**Shani STRAUSS**

Ingénieur Développement

# Les informations clés du projet



**29,5** hectares de ZIP (zone d'implantation potentielle)

**13,6** MWc de puissance

**7334** foyers alimentés

Un dépôt prévu **fin 2024 / début 2025**

## Les grandes étapes du projet



DEVELOPPEMENT

**2023 - 2024**  
Études d'impact et études agricoles

**fin 2024 - début 2025**

Dépôt du permis de construire



INSTRUCTION

**2026**



FINANCEMENT

**2026 - 2027**



RACCORDEMENT & CONSTRUCTION



EXPLOITATION

**À partir de 2027**

## Qui est Verso Energy ?

Verso Energy regroupe plus de 50 collaborateurs, à Paris et en région, pour accompagner les projets de territoire. L'entreprise développe des projets solaires, hydrogènes, carburants de synthèse et stockage par batterie.

**Verso Energy contribue activement à écrire cette nouvelle page de la transition énergétique.**

# La démarche de concertation

Verso Energy cherche à prendre en compte les besoins et les préoccupations spécifiques des habitants et acteurs du territoire pour favoriser une intégration harmonieuse de ses projets agricoles et énergétiques sur le territoire.

Pour cela, une démarche de concertation est mise en place jusqu'à la fin de l'année, avec l'aide d'une agence spécialisée.

## Nous vous donnons rendez-vous cet automne pour 2 forum d'information !

### Le 16 octobre

#### Au programme :

Une première présentation du projet et un atelier participatif autour des transitions !

De 18h à 20h

**Salle du Clos des Sœurs**  
Au 27 Avenue Élie Rossignol



### Le 13 novembre

#### Au programme :

La présentation de l'implantation définitive du projet et toutes les réponses à vos questions !

De 18h à 20h

**Salle du Clos des Sœurs**  
Au 27 Avenue Élie Rossignol

## La démarche est également en ligne !

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site Internet dédié !

[www.projet-agrivoltaique-de-rau.fr](http://www.projet-agrivoltaique-de-rau.fr)

#### Sur ce site, vous pouvez :

- Retrouver toutes les informations sur les forums ;
- Vous informer sur l'agrivoltaïsme et le projet ;
- Donner votre avis sur le fil de discussion.



## L'agrivoltaïsme, qu'est ce que c'est ?

L'agrivoltaïsme est un outil à vocation agricole qui **permet de pérenniser les exploitations, d'apporter un service à la culture et de produire de l'énergie renouvelable**. Cette pratique **combine des activités agricoles avec la production d'énergie solaire photovoltaïque** sur une même surface. Cela se traduit par l'installation de panneaux solaires au-dessus des cultures ou des pâturages, créant une synergie entre les deux activités. Les panneaux peuvent par exemple protéger les cultures des intempéries.

## Quelle activité agricole sera exercée dans ce projet ?

Nous sommes sur des parcelles en grandes cultures. Le projet agrivoltaïque permettra de **limiter l'évapotranspiration des plantes**, les protéger face aux aléas climatiques, et améliorer les capacités hydriques du sol.



## Qu'apportera ce projet au territoire ?

Outre la participation du projet aux enjeux de transition énergétique nationaux, les installations agrivoltaïques peuvent être bénéfiques pour le territoire. En effet, elles **soutiennent les productions agricoles locales** en garantissant un revenu durable aux agriculteurs. Ces projets peuvent également appuyer le **développement de projets d'aménagements locaux pour améliorer le confort de vie des habitants** ! Les réflexions sont en cours pour déterminer de quelles manières Verso Energy peut agir au mieux à ce sujet.

## Quelle est la durée d'exploitation d'une centrale agrivoltaïque ?

Les installations agrivoltaïques sont autorisées pour une **durée maximale de quarante ans**. Au plus tard six mois avant l'échéance de l'autorisation, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'urbanisme peut la proroger pour dix ans lorsque l'installation présente encore un rendement significatif.

Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :

- 1 - Le **démantèlement des installations de production**, y compris l'excavation de toutes les fondations et installations enterrées ;
- 2 - La **remise en état des terrains**, en garantissant notamment le maintien de leur vocation initiale ;
- 3 - La **réutilisation, le recyclage, la valorisation** ou à défaut l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Ces opérations doivent être réalisées dans un **délai d'un an** à compter de la fin de l'exploitation de l'installation énergétique ou de la date d'échéance de son autorisation. Sur avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ce délai peut être étendu jusqu'à trois ans en cas de difficultés matérielles tenant à la topographie du terrain.

## Que deviennent les panneaux ensuite ?

Depuis 2012, le **recyclage des éléments du parc est obligatoire**. Son financement est assuré par le développeur, via une écotaxe. SOREN, entreprise en charge de la collecte, du recyclage et de la réutilisation des panneaux en France, estime un **taux moyen de revalorisation des panneaux à 94%**.

 **Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet du projet !**